
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 066 DU 27 FEVRIER 2019
portant prorogation de six (06) mois du mandat des
membres de l'Autorité de Régulation de l'Électricité.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité ;
- vu** le décret n° 2015-074 du 27 février 2015 portant modification des articles 3, 8, 18 et 19 du décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité ;
- vu** le décret n° 2015-075 du 27 février 2015 portant nomination des membres de l'Autorité de Régulation de l'Electricité ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-072 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Le mandat des membres de l'Autorité de Régulation de l'Electricité nommés par décret n° 2015-075 du 27 février 2015 est prorogé de six (06) mois à compter du 27 février 2019 à zéro (00) heure.

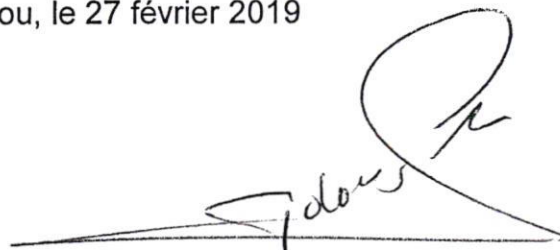
Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

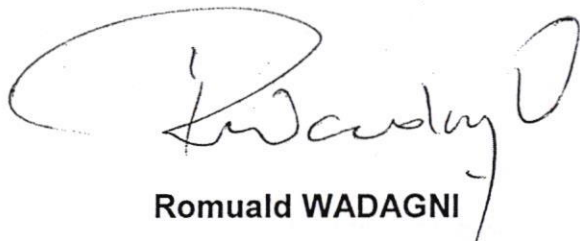
Fait à Cotonou, le 27 février 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Énergie,



Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; ME : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.